

LIMOGES METROPOLE

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole,

du 15 septembre 2025

Portant délégation de signature
à **M. Benoit LABRUNE**,
Responsable de service au sein
de la Direction des ressources
techniques, à **Mme Juliette
DOITEAU**, Directrice au sein du
Pôle proximité et environnement
et à **M. Jean-Luc MAZEAU**,
Directeur général adjoint des
services et Responsable du Pôle
proximité et environnement

N° 26442

VU le Code général des collectivités territoriales et
notamment l'article L 5211-9 et L.5211-10,

VU la délibération n°2.2 du 17 avril 2025 portant
délégation d'attributions du conseil communautaire au
Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous
sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation
de signature aux directeurs généraux adjoints des services
et aux responsables de service et que cette délégation
peut être étendue aux attributions confiées par l'organe
délibérant au Président,

CONSIDERANT que M. Benoit LABRUNE assure les
fonctions de Responsable du service parc matériel et
automobile au sein de la Direction des ressources
techniques,

CONSIDERANT que Mme Juliette DOITEAU assure
les fonctions de Directrice des ressources techniques au
sein du Pôle proximité et environnement,

CONSIDERANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure
les fonctions de Directeur général adjoint des services et
Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges
Métropole.

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité
du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des
collectivités territoriales, à M. Benoit LABRUNE, Responsable du service parc matériel
et automobile au sein de la Direction des ressources techniques, pour la signature des
documents suivants :

- Cerfa 11394*06 : déclaration relative à la Taxe spéciale sur certains véhicules routiers
(TSVR),
- Cerfa 13750*05 : déclaration de certificat d'immatriculation d'un véhicule,
- Cerfa 13753*04 : déclaration de perte/vol de certificat d'immatriculation d'un véhicule,
- Cerfa 15776*01 : certificat de cession d'un véhicule d'occasion,
- Cerfa 13757*03 : mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation,

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Benoit LABRUNE,
délégation est donnée par ordre de priorité dans les mêmes formes et conditions à :

- Mme Juliette DOITEAU,
- M Jean-Luc MAZEAU.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} octobre 2025 jusqu'au
prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent
arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le mardi 30 septembre 2025

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès des personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.